Réf. Farde e-Assemblées : 2705051

N° OJ : 127

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2026

Objet : Asbl Cercle francophone des affaires européennes.- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2026;

Considérant que l'asbl Cercle francophone des affaires européennes demande un subside de 5.000,00 EUR pour les frais de fonctionnement;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 5.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl Cercle francophone des affaires européennes.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2026.

Annexes :